



Benoît le MAIRE
NOTAIRE

- **Benoît le Maire**
- Notaire & Médiateur agréé
- **Stéphanie Laudert**
- Candidat Notaire
- **Muriel De Roose**
- Maître en notariat

Votre réf. :
Notre réf. :

Lasne Chapelle-Saint-Lambert
lundi 7 mars 2011

ATTESTATION

Le Notaire Benoît le Maire soussigné, résidant à Lasne Chapelle-Saint-Lambert, substituant le Notaire Eric **Wagemans**, résidant à Saint-Gilles-Bruxelles, atteste que, suivant procès-verbal de son ministère en date du 4 mars 2011, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme **SYSTEMAT** ayant son siège social à Lasne, chaussée de Louvain 435, a notamment pris les résolutions suivantes :

-modification de la dénomination sociale SYSTEMAT pour la remplacer par **SOFTIMAT** ;

- précision et extension de l'objet social à tous actes qui se rapportent aux opérations immobilières ou biens immobiliers, tels que, notamment, l'achat, la location, la sous-location, la gestion, l'échange, la vente, le lotissement, la mise sous le régime de copropriété, la transformation ou l'aménagement ;

-réduction du capital à concurrence d'un montant maximum de trois millions d'euros (3.000.000EUR) par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres, et autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de dix huit mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée aux annexes du Moniteur belge, à acquérir en Bourse ses actions propres pour un prix compris entre un euro et vingt euros par action et ce, en exécution de la décision de l'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant maximum de trois millions d'euros (3.000.000,00 EUR).

Fait à Lasne Chapelle-Saint-Lambert le 7 mars 2011.

